

Note de Version Élap Finance v2.20.30.17

Cette version apporte la possibilité de saisir de la TVA dans les Demandes de Paiement d'Avance. Le code TVA possède une nouvelle zone en conséquence indiquant le compte d'attente de TVA à utiliser. Il est automatiquement renseigné avec le compte 44585 lors de la mise à jour de l'application.

Vous trouverez une documentation sur le [processus de gestion des avances fournisseurs avec TVA déductible](#) sur le portail d'assistance Élap.

	Nouvelles fonctionnalités
<i>Chorus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Il est désormais possible de suspendre une facture Chorus directement depuis l'application : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une nouvelle transition permet de suspendre la facture depuis l'étape Import Chorus. ○ Le statut SUSPENDU est envoyé automatiquement au fournisseur. ○ Après modification par le fournisseur la facture revient au statut Import Chorus avec une nouvelle date de réception correspondant à la date de fin de suspension. ● Une nouvelle fonctionnalité permet de consulter l'historique des statuts Chorus de la facture en cliquant sur le bouton "Historique Chorus" dans la facture.
<i>DPA</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Ajout de la gestion de la TVA sur les DPA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans les codes de TVA, ajout d'une zone "Compte d'attente / régularisation de la TVA" initialisé par défaut avec le compte 44585 qui sera utilisé lors de la prise en charge des DPA avec TVA ; ○ Modification de l'interface des DPA pour ajouter les zones inhérentes à la gestion de la TVA ; ○ Les DPA avec TVA qui sont payées apparaissent dans la déclaration de TVA.
<i>CFU</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les EPL en M4/M57, la génération du CFU au format XML TOTEM est disponible dans le COFI. Une nouvelle ligne est générée avec le CFU. Celui-ci présente le compte administratif ainsi que le bilan et le compte de résultat du compte de gestion.
<i>Parapheur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les objets de gestion DP, TIT, LIQ, DRR et DRV ont été ajoutés au parapheur.
<i>Habilitations</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un module optionnel permet l'import en masse de création/modification des comptes utilisateurs via un import Excel.

	Améliorations
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les tableaux budgétaires (BI/BR pour les EPN, BP/DM pour les EPS/FPT) sont désormais enregistrés en arrière-plan afin de rendre la main à l'utilisateur lors de l'enregistrement et de réduire le temps d'attente. Une notification informe l'utilisateur de la fin du traitement. Amélioration de l'affichage des messages d'informations et / ou de blocages lors des tentatives de validation des BR / DM afin de pouvoir les visualiser dans leur intégralité.
<i>Chorus Pro</i>	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'alimentation de la date de réception des factures qui prenait la date de création dans le portail Chorus Pro au lieu de la date de mise à disposition par le fournisseur (concomitante dans la grande majorité des cas). En cas de suspension de facture, la date de réception sera la date de complétion.
<i>DP</i>	<ul style="list-style-type: none"> Lors de la prise en charge d'une DP, si le compte de TVA sur Facture Non Parvenu est lettrable, alors celui-ci est automatiquement lettré avec l'écriture de TVA sur FNP du SF.
<i>Liquidations</i>	<ul style="list-style-type: none"> Une option sur les liquidations permet de solder automatiquement l'EJ. Quand elle est activée, la prise en charge des mandats associés à la liquidation génère automatiquement un REJ pour solder l'EJ.
<i>TVA Intracom</i>	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la consommation des CP pour les OCB.
<i>Droits d'auteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les EPS/FPT, la gestion des écritures de retenue de TVA pour les artistes/auteurs fonctionne désormais sur les mandats.
<i>Trésorerie</i>	<ul style="list-style-type: none"> Lors de la visualisation d'un encaissement, en cas d'excédent de versement, un pictogramme d'alerte sur l'excédent généré est affiché.
<i>Lettrage</i>	<ul style="list-style-type: none"> La colonne "Nature mouvement" différencie désormais les mouvements de TVA des Opérations pour compte de tiers en deux terminologies différentes (OP Tiers et TVA). Cela facilite les lettrages et les contraintes liées.
<i>Référentiel</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'interface de paramétrage des opérations, pour faciliter la recherche d'une opération, lorsqu'on saisit un texte dans le champ Filtre', la recherche ne prend plus en compte la casse ni les diacritiques.
<i>Workflow</i>	<ul style="list-style-type: none"> Une option permet de limiter la possibilité de modifier une pièce uniquement aux personnes ayant le droit de valider la pièce dans son étape en cours pour les DP, Titres, DRV, DRR et Demandes Budgétaires.
<i>Pièces liées</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dans les recherches de "Pièces liées", les encarts indiquent désormais le nombre total de pièces affichées dans les tableaux.
<i>Ergonomie</i>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des assistants de saisie dans plusieurs écrans.

	Corrections
<i>Accueil générale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les liens des tuiles concernant des DVC fonctionnent désormais correctement.
<i>Dossier de présentation budgétaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour un établissement technique, correction du message d'erreur qui apparaissait lors de la demande de consolidation des sous établissements.
<i>Consultation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le grand livre budgétaire, les recherches qui n'incluaient pas les écritures en brouillon ne donnaient plus de résultat.
<i>Prise en charge</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les EPS/FPT, dans l'écran dédié aux prise en charge, lors du filtrage sur les TIT, les ATIT n'apparaissent plus en trop.
<i>Titre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les FPT, Il n'y a plus de message d'erreur lors de la prise en charge d'une DRR sur titre complètement encaissée.
<i>Trésorerie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'écran d'accueil des encaissements n'affiche pas toujours la colonne numéro de pièce dans la grille.
<i>Tiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'onglet cession opposition, le contrôle de validité d'un numéro de marché renseigné n'était pas restreint à l'établissement en cours.
<i>Article</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'export Excel du référentiel article ne se faisait pas que pour les articles de l'établissement en cours.
<i>Totem</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les FPT, correction de l'alimentation de la balise "Fonction" pour toutes les natures présentes dans les flux ; • Pour les FPT, correction de la somme de la balise "Fonction" en cas de multi-fonction dans l'établissement.
<i>Import</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'import de tiers ne déclenche plus d'erreur lors de la présente d'un code APE au format 00.00Z.

Note de Version Élap Finance v2.20.30.20

	Corrections
<i>Lettrage</i>	<ul style="list-style-type: none">• Depuis la v2.20.30.17, il n'était plus possible de faire de lettrage avec des pièces d'ajustement automatique.
<i>SF</i>	<ul style="list-style-type: none">• Depuis la v2.20.30.17, l'édition du PV de réception n'était plus possible
<i>Général</i>	<ul style="list-style-type: none">• Correction générale sur le comportement des dates dans l'application qui provoquait des décalages involontaires d'un jour entre la saisie et l'affichage.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.